

BULLETIN D'INFORMATION

Conseil de l'Ordre des Médecins de Tarn-et-Garonne

N°2 - 2nd semestre 2016

L'edito de la Présidente

Bien chers confrères,

Le 9 avril se sont tenues les **premières assises de la Médecine Générale en Tarn-et-Garonne**. Le Conseil de l'Ordre était convié par le Département pour donner "sa vision de la relation médecin/malade dans un contexte démographique contraint".

Un élu de Malause nous invite à faire paraître cette présentation sur le site du Conseil de l'Ordre : "j'ai très particulièrement apprécié votre intervention replaçant la médecine sur des bases humaines un peu éloignées du chant des sirènes matériels pour attirer les jeunes. Merci pour tout ce que vous avez dit haut et clair. C'est ce que fut ma ligne de conduite."

Vous trouverez le texte intégral du Conseil sur notre site internet. En voici un résumé.

Le contexte socio culturel dans lequel la problématique posée évolue est encore une culture marquée par des siècles de médecine hippocratique dont notre déontologie est le fruit. Déontologie non pas au service des médecins, mais au service des malades.

S'inscrivant dans une relation, très particulière, la **relation médecin malade**, qui fonde les droits et les devoirs des deux protagonistes que sont le malade et le médecin.

Si nous voulons bien considérer que la médecine de premier recours est la Médecine Générale, nous pouvons dire que le cabinet du médecin généraliste a toujours été un lieu privilégié pour venir déverser un trop plein de souffrance morale, avec ou sans symptômes physiques, se savoir écouté et aidé.

Pourtant, la mort de ce médecin généraliste là est bel et bien programmée. Nous en sommes là :

à cette croisée des chemins et j'ai la faiblesse de penser que rien n'est encore joué.

En tous cas, dans ce Département, modestement mais fermement, le Conseil de l'Ordre fera tout ce qui est en son pouvoir pour sauvegarder les fondements définis précédemment de la médecine de premier recours, qui doit rester générale, au service de la personne globale.

Médecins, tous, quel que soit notre mode d'exercice, nous exerçons un métier exigeant, difficile. La fonction soignante est une fonction régaliennne qu'il ne faut aborder qu'avec beaucoup d'humilité et de sagesse.

Nos jeunes confrères doivent savoir qu'ils trouveront toujours auprès de leurs confrères ordinaires une écoute attentive, respectueuse et aidante. Bien des aspects concrets de leur pratique ne peuvent être enseignés ou bien recèlent des difficultés qui n'ont pas toutes été évoquées, faute de pouvoir être exhaustif. Je pense notamment aux certificats médicaux, aux immixtions dans les affaires familiales, ou aux certificats de mort suspecte. De manière plus générale, tout ce qui concerne les relations médecin/justice.

Sur le plan des **modalités d'installation**, le Conseil Départemental a soutenu, et soutiendra toujours les initiatives locales qui se font avec les médecins. La création de Maison de Santé ne peut s'envisager qu'avec l'étroite collaboration des médecins déjà installés. C'est ainsi que des jeunes viendront les rejoindre. Chaque fois que des médecins voudront se regrouper et créer des centres attractifs pour des para médicaux et de jeunes successeurs, l'Ordre pourra les

accompagner auprès de leur commune si nécessaire, dans le respect de leur indépendance professionnelle.

Les projets bâtis en tenant à l'écart les médecins en place, voire en créant des conditions de concurrence difficile sur un faible périmètre géographique, ne trouveront aucun écho favorable au Conseil, voire une certaine hostilité.

Nous avons encore du travail pour encourager les vocations de **maîtres de stage**, en étroite collaboration avec la Faculté. Même si un effort a été fait ces dernières années, beaucoup reste à faire.

Dr Marie-Christine ROSSIGNOL

In Memoriam

Dr PIRAME Michel : Le Conseil de l'Ordre a été tristement endeuillé le 2 mars 2016 par le décès brutal du Dr PIRAME à l'âge de 58 ans. Praticien estimé, il exerçait la radiologie dans le cadre du Cabinet Jean Moulin tout comme au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac. Nous avons eu la joie de le voir rejoindre le nombre des Conseillers Ordinaires lors des élections de juin 2015 et nous fondions beaucoup d'espoir sur son investissement ordinal. Sa gentillesse et son engagement étaient reconnus de tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui. Que ses proches soient assurés de notre profonde sympathie dans leur épreuve.

Prévention de la Radicalisation

Bien chers confrères,

Voici quelques mois vous receviez un document destiné à vous aider dans votre pratique quotidienne face à un phénomène nouveau qui interpelle notre exercice médical : l'irruption de l'**islamisme radical**, et le terrorisme qu'il pratique.

Quel que soit le cadre de son exercice, mais plus particulièrement la médecine de premier recours, dans la continuité comme dans la permanence des soins, le médecin peut être confronté à des situations dont la difficulté est nouvelle.

Ces situations sont variées : adolescents en quête de sens, radicalisation tentée ou non par l'action violente, préparations d'actes délictueux, familles déstructurées ou en souffrance face au comportement d'un des leurs. Nous ne pouvons ici les détailler. Toutes ces situations, outre leur complexité intrinsèque, sont potentiellement objet de difficultés avec le secret médical.

Ce dernier est intangible et absolu. Les dérogations au secret médical sont réglementées par la Loi et demeurent exceptionnelles. Le caractère dramatique de certaines situations nouvelles ne rompt pas cet absolu.

1 - Les recours face à ces questions

Deux conseillers du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du 82 se sont formés à la prévention de la radicalisation. Le Conseil Départemental est, de plus, en lien direct avec les Services de l'Etat en charge de ce délicat dossier.

Devant toute situation complexe, l'Ordre peut vous apporter le conseil, l'information, le relais, dont vous pourriez bénéficier. **N'hésitez pas à l'appeler.**

A/ L'Ordre pourra, selon les cas, se mettre en contact avec **les Services du Directeur Départemental de la sécurité Publique** auprès duquel nous avons un interlocuteur direct.

B/ **Le signalement à Madame le Procureur de cas de mineurs** en danger est pour nous tous une procédure connue, intégrée dans la pratique et qui nous exonère de tout secret.

C/ Plus délicate est la situation des jeunes majeurs, ou des adultes. Quand faire appel ? Qu'est-ce qu'une **information préoccupante** ? Comment fonctionne la **CRIP** (cellule de recueil des informations préoccupantes, rattachée au Conseil Départemental) ? Vous trouverez sur notre site, le rappel des lois de 2007 relatives à la Protection de l'enfance. L'appel direct de la CRIP est possible pour tout médecin mais nous vous suggérons fortement de le coupler à l'appel à l'Ordre.

2 - Une structure de suivi

Quel que soit le mode d'entrée dans l'action violente, le basculement peut se faire très vite. **Une cellule de suivi et de prévention de la radicalisation** est récemment créée auprès des services préfectoraux. Une psychologue spécialement formée à cette prise en charge l'anime ; elle forme différents relais, aussi bien auprès de l'Education Nationale que des différents acteurs sociaux. Elle est en lien fonctionnel direct avec les Services de la Sécurité Publique. Elle peut intervenir sur demande médicale.

3 - Les dérives sectaires

Même s'il s'agit de phénomènes sensiblement différents, des similitudes et des passerelles existent. Relais ordinal possible pour mise en contact avec la MIVILUDE ou autre structure associative.

Soyez assurés, chers confrères, de notre entière volonté de vous apporter toutes les aides et conseils qui pourraient vous être utiles, dans le strict respect des règles déontologiques qui sont les nôtres.

Docteurs ALAUX, DEVALLET, LAYMOND, MAUCO, MIRALLES, NOUGUE, ROSSIGNOL
Commission Relations avec la Justice

Règles déontologiques du Secret Médical

Votre Conseil de l'Ordre organise une rencontre confraternelle sur le thème du Secret Médical

le mercredi 12 octobre 2016 à 20 h 00
dans les locaux du Conseil de l'Ordre des Médecins

Les médecins intéressés sont invités à s'inscrire auprès de Mlle Caroline SOTTIL par mail sottil.caroline@82.medecin.fr

Attention : le nombre de places est limité à 30 participants



VAE... Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE Ordinale, c'est quoi ?

La réglementation ouvre aux médecins spécialistes la possibilité, par l'intermédiaire de l'Ordre des Médecins, d'obtenir un droit d'exercice complémentaire à celui de la spécialité dans laquelle ils sont initialement qualifiés. Ce droit est ouvert pour les seules disciplines dites "non qualifiantes" ou "du groupe I", c'est-à-dire celles qui n'ouvrent pas droit à la qualification de spécialiste correspondant à l'intitulé du diplôme (exemples : médecin d'urgence, nutrition, addictologie...).

acquis de l'expérience.

Pour bénéficier de ce droit d'exercice complémentaire, les médecins devront justifier d'une formation et d'une expérience qui leur assurent tout ou partie des compétences requises pour l'exercice des spécialités correspondantes.

Ce droit d'exercice est complémentaire de l'exercice de la spécialité dans laquelle le médecin est initialement qualifié.

médecin n'ait pas déjà présenté, dans les trois années qui précèdent sa candidature à l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires du groupe I dans le cadre de la procédure de VAE Universitaire.

Les dossiers de demande d'exercice complémentaire doivent être adressés avant le 15 février de chaque année par l'intéressé auprès de son Conseil Départemental. Des frais de dossier vous seront demandés.

La liste des spécialités ouvrant droit à la VAE et les disciplines complémentaires correspondantes possibles sont sur le site du CNOM à la rubrique Médecins -> faire évoluer sa carrière -> valider les

Qui est concerné par la VAE Ordinale ?

Les médecins inscrits au tableau de l'Ordre des Médecins, initialement qualifiés comme médecins spécialistes, sous réserve que le

Le questionnaire et ses annexes sont à retirer directement auprès de votre Ordre.

Dr Michel VITRIS
Secrétaire Général

Médimail : Messagerie Sécurisée



MEDIMAIL : une messagerie sécurisée qui permet d'échanger en toute sécurité les

informations nécessaires à votre pratique quotidienne (compte rendus, courriers, documents, radios, photos...) et ne nécessite pas d'apprentissage spécifique. Ainsi, elle vous permet d'obtenir ou de délivrer les informations rapidement, de manière sécurisée et avec une traçabilité des échanges.

De nombreux établissements de santé de notre département sont connectés à MEDIMAIL.

Aussi, afin de recevoir les informations de ces établissements, il est important de vérifier la bonne mise à jour de votre compte :

- ▶ Adresse mail valide, que vous consultez fréquemment
- ▶ Numéro RPPS valide (certains établissements gèrent l'envoi des

mails au travers des numéros RPPS, il est donc important qu'il soit renseigné)

▶ Adresse(s) mail de délégation valide(s)

Un manuel d'utilisateur est disponible sur notre site internet via la rubrique "Documents et Outils - MEDIMAIL"

Bilan 2015 au 31 décembre 2015

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations ordinales (part départementale)	119 072,00 €	Achats	3 342,90 €
Produits de gestion courante	27,03 €	Services extérieurs	10 863,54 €
Produits financiers	2 204,81 €	Autres services extérieurs	15 641,69 €
Produits exceptionnels	30 333,84 €	Impôts, taxes et versements assimilés	8 112,94 €
TOTAL DES PRODUITS	151 637,68 €	Charges de personnel et des élus	108 191,08 €
		Charges de gestion courante	6,84 €
		Charges financières	173,08 €
		Dotations aux Amortissements	4 387,83 €
		TOTAL DES CHARGES	150 719,90 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	917,78 €		

Pour notre pratique quotidienne...

Le Dr Chantal MARTINEZ, Responsable Médical du pôle Psychiatrie Adulte au Centre Hospitalier de Montauban nous informe de la mise en place d'un dispositif spécifique concernant les troubles psychiatriques émergents dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans. Un numéro d'appel (06-67-90-92-32) est mis à disposition des professionnels qui se trouvent au contact de ces jeunes. Ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, et ne doit être communiqué qu'aux professionnels. Par l'intermédiaire de cette ligne téléphonique sont proposés : une évaluation, un binôme référent (médecin et infirmier) en assurant dès le départ la continuité et l'exhaustivité.

L'équipe de prévention du pôle Santé-Société au Centre Hospitalier de Montauban nous informe que l'unité de prévention, située dans le bâtiment du pôle Santé Société, propose des consultations de vaccination et de conseils aux voyageurs. Le centre est agréé pour la vaccination contre la fièvre jaune, la méningite tétravalente, l'encéphalite Japonaise, l'encéphalite à tique... L'équipe vous conseille sur des séjours particuliers (haute altitude, tour du monde...). Vous pouvez retrouver des informations sur le site, rubrique pôle Santé Société : <http://www.ch-montauban.fr/>

La Clinique Honoré CAVE nous informe que :

- le dépistage de la rétinopathie diabétique par réalisation de photos du fond d'œil et transmission du compte rendu par mail (boîte sécurisée Medimail) sera effectif en octobre 2016. La prise de RDV se fera simplement sur le site internet de la clinique. Les délais seront de moins de une semaine avec de multiples plages horaires.
- un laser femtoseconde dernière génération vient aussi d'être mis en service en juin 2016 dans l'établissement

permettant, entre autres, de faire des greffes de cornée lamellaires moins invasives ou d'élargir les indications de chirurgies réfractives.

- en ORL, le centre de prise en charge des acouphènes est maintenant pleinement opérationnel avec une équipe pluri disciplinaire.
- la prise en charge médicale et chirurgicale des urgences ORL du Tarn et Garonne est assurée par un tour d'astreinte des ORL de l'établissement tout le long de l'année.
- en ophtalmologie, les urgences du Tarn-et-Garonne sont réparties par un tour d'astreinte entre les ophtalmologistes intervenant à la Clinique Honoré Cave (10) et ceux du Centre Hospitalier de Montauban (2) ce qui permet une prise en charge des urgences médicales et chirurgicales, ainsi que les problèmes de rétines tout au long de l'année.

Quelques nouveautés à la clinique du Pont de Chaume :

- un conseil en antibiothérapie sera bientôt mis en place à l'intention de tous les médecins du département. L'équipe d'inféctiologie sera animée par le Dr VITRIS en étroite collaboration avec le SMIT de Toulouse.
- en chirurgie du pied, pratique de nouvelles techniques mini invasives et percutanées permettant de rendre ces gestes plus fiables tout en améliorant le confort immédiat des patients.
- la neuromodulation sacrée S3, introduite depuis peu par l'équipe d'urologie, est une thérapie mini invasive et réversible indiquée en 2ème intention dans les troubles vesico sphinctériens (notamment l'incontinence urinaire par imperiosité)
- en cardiologie, poursuite du développement avec dès septembre 2016 l'ouverture d'un laboratoire d'échographie cardiaque sans équivalent dans la région.



Vous recherchez un successeur ou un collaborateur, **l'Association des Internes de Médecine Générale de Midi Pyrénées** vous invite à sa première édition du **Forum de l'installation** :

**le samedi 15 octobre 2016 à 12h30
à la faculté de Rangueil de Toulouse**

C'est l'opportunité d'aller à la rencontre des internes de médecine générale de dernière, voire de 2ème année, pour exposer vos projets et vos expériences.

Nous souhaitons favoriser les échanges directs entre médecins installés et internes et donner la possibilité aux jeunes internes de mieux se projeter dans l'avenir !

Vous serez prochainement sollicités pour les inscriptions. Nous vous attendons nombreux !
Pour toute question : forumdelinstallation2016@gmail.com

Conseil de l'Ordre des Médecins

Bulletin d'Information du CDOM 82 n° 2

Résidence Aquitaine
14 rue Jean Ursule Devals
82000 MONTAUBAN

Directrice de la Publication : Dr Marie-Christine ROSSIGNOL
Directrice de la Rédaction : Dr Laurence GILLARD
Conception – Contact : Mme Caroline SOTTIL

Tel : 05 63 66 04 64 - Fax : 05 63 03 00 70
Mail : tarn-et-garonne@82.medicin.fr
Web : www.conseil82.ordre.medicin.fr

Reproduction et Impression : Imprimerie FORESTIE – MONTAUBAN